

CONSEIL COMMUNAL  
GLAND

## Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 26 juin 2008

• Le président, M. Daniel Richard, ouvre la séance à 19h00, à la Salle communale. Il salue Mmes et MM. les Conseillers et Mme et MM. les Municipaux, ainsi que la presse et le public. Il remercie M. Pierre Brugger, huissier, et les employés communaux pour la préparation de la salle.

### 1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 65 Conseillers et Conseillères. Il y a 6 excusés (Mmes Cela Claudia, Corbaz Gilberte, Labouchère Catherine et MM. Imhoff Andrew, Pernet Alain, Vallotton Roland), deux absences (MM. Jaquier Jean-Marc, Wenger Philippe).

Le président s'assure que chaque conseiller-ère a été régulièrement convoqué-e et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Ayant constaté que c'était le cas et que le quorum était atteint, il déclare que le Conseil peut valablement délibérer.

Une motion et une interpellation ont été déposées sur le bureau du Conseil par MM. Philippe Haussauer et Michael Rohrer. Elles seront développées séance tenante.

Un nouveau point prend place à l'ordre du jour: nomination d'un membre à la Commission des Finances en remplacement de M. Chuffart.

L'ordre du jour modifié est le suivant:

1. Appel et ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil du 15 mai 2008.
3. Assermentation de 1 conseiller.
4. Communications du bureau.
5. Communications de la Municipalité.

### Préavis avec décision

6. Rapports de gestion et comptes de l'exercice 2007
7. Préavis municipal n° 45 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2009.
8. Préavis municipal n° 46 relatif à l'octroi d'un crédit pour l'aménagement de l'accès sud à la gare de Gland.
9. Nomination des représentants du Conseil communal au Conseil intercommunal du Conseil régional.

### Première lecture

10. Préavis municipal n° 34 relatif à la motion de M. Florian Péquignot pour une jeunesse sans dette.

11. Préavis municipal n° 47 relatif à la vente partielle (1155m<sup>2</sup> en zone artisanale) de la parcelle communale n° 614 au lieu-dit «La Chavanne» à l'entreprise Controltec sise à Gland.
12. Préavis municipal n° 48 relatif à l'addenda au plan partiel d'affectation «En Cocardon II» et son règlement.
13. Préavis municipal n° 49 relatif à une demande de crédit de construction pour financer une extension du Centre sportif «En Bord».
14. Préavis municipal n° 50 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude en vue de l'organisation d'un concours d'architecture pour la construction d'un nouveau bâtiment des espaces verts au lieu-dit «Montoly».
15. Préavis municipal n° 51 relatif à la modification des heures de fermeture des commerces le vendredi et le samedi.

### **Réponse postulat**

16. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Patrick Vallat intitulé «En faveur d'une demande de crédit pour une étude d'opportunité sur le potentiel offert par la géothermie aquifère à grande profondeur dans le sous-sol de la commune de Gland»

### **Réponse interpellation**

17. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Sara Petraglio relative aux jours et heures d'ouverture du Garden Center Schilliger.

### **Divers**

18. Nomination du bureau du Conseil pour l'année 2008 - 2009
  - élection du président
  - élection du 1<sup>er</sup> vice-président
  - élection du 2<sup>e</sup> vice-président
  - élection de deux scrutateurs
  - élection de deux scrutateurs suppléants
19. Nomination de la Commission de gestion
20. Nomination d'un membre à la Commission des Finances
21. Motion de M. Philippe Haussauer demandant à la Municipalité «d'effectuer une étude de marché portant sur l'implantation d'un établissement hôtelier à Gland et sur le potentiel de développement de l'hôtel de la Plage»
22. Interpellation de M. Michael Rohrer concernant la «suppression de camps sportifs dans les classes de 5<sup>e</sup> à 8<sup>e</sup>».
- 23 Divers et propositions individuelles
  - Après lecture par le président de l'ordre du jour modifié, la discussion sur celui-ci est ouverte.
  - La parole n'est pas demandée. La discussion est close.
  - L'ordre du jour est accepté à l'unanimité, sans avis contraire ou abstention.

## **2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 15 mai 2008.**

- La discussion sur l'ordre du jour est ouverte.
- Mme Roy: suite à l'exposé de M. le Préfet ne répondant pas exactement à notre attente sur la différence entre motion et postulat souhaite remplacer en page 4, dernière phrase, les applaudissements «nourris» par des applaudissements «*polis*». Mme Roy remarque que l'interpellation de M. Lieber, même si elle n'a pas été appuyée par 5 membres et qu'elle a été

refusée, n'a pas été jointe au procès-verbal, elle souhaite qu'elle le soit à celui de ce soir.

- **M. Cretegny:** demande une rectification en page 11, 3<sup>e</sup> ligne avant la fin du deuxième paragraphe, dans la réponse à l'interpellation de Mme Labouchère; il s'agit bien de l'étude *AFAT*, en cours actuellement.

- Il n'y a pas d'autre correction demandée. Le président soumet l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 15 mai au vote, non sans avoir précisé que les corrections et la demande seront portées au procès-verbal de ce soir.

- **Décision**

*Le Conseil communal accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 15 mai 2008, à une large majorité avec 1 avis contraire et 2 abstentions.*

### **3. Assermentation de 1 conseiller**

- A la suite de la démission de Mme Marie-Noëlle Genton-Bonzon, Mme Petraglio présente M. Moritz de Hadeln. Il est marié, habite Gland depuis 1967 et en est bourgeois depuis 1986. Il fait des études en chimie et en physique, débute sa carrière comme photographe et documentaliste. En 1969, il fonde, avec son épouse, le Festival international du film documentaire de Nyon avant de devenir directeur du Festival international de Locarno en 1972 puis en 1979, il dirige le Festival international de film de Berlin dont il restera directeur pendant 22 ans. En 2002, il est le premier étranger à diriger la Mostra di Venezia. En 2001, il fonde à Berlin, en compagnie de son épouse, une société spécialisée dans le conseil en matière de cinéma et l'organisation d'événements, société transférée à Gland depuis l'année dernière.

- Après cette présentation, le président invite M. de Hadeln à venir devant le bureau afin de prêter serment et demande au Conseil, à la presse et au public de se lever pour l'assermentation.

- Le nouveau conseiller, après lecture du serment, promet de le respecter.

- Le président le félicite et l'invite à rejoindre les rangs du Conseil.

- **Compte tenu de cette assermentation, nous sommes maintenant 66 présents.**

### **4. Communications du bureau**

- Le 19 mai 2008, le bureau a rencontré la Municipalité pour préparer ce Conseil.

- Le 21 mai, le président a participé aux portes ouvertes de l'Association Pro-Jet, suivies d'un débat auquel de nombreux élus de district ont participé. Chacun a pu se rendre compte des difficultés d'insertion des jeunes en rupture et/ou au bagage scolaire insuffisant.

- Le 29 mai, le président reçoit la lettre de démission de M. Philippe Wenger pour le 30 juin 2008, il en fait lecture.

- Le 1er juin a eu lieu 3 votations fédérales: «Pour des naturalisations démocratiques», «Souveraineté du peuple sans propagande gouvernementale», «Qualité et efficacité économique dans l'assurance-maladie». Les trois sujets ont été refusés.

Le premier par 2'265 non contre 470 oui, soit 48,57% de participation, le deuxième par 2'378 non contre 336 oui, soit 48,43%, le troisième par 2'412 non contre 300 oui, soit 48,40%.

- Le 2 juin, au Refuge communal, s'est déroulée la sérénade offerte par la Fanfare au président du Conseil communal. Malgré un temps pluvieux toute la journée, le soleil est apparu vers 18h30 et il a été possible de rester dehors. Le président remercie la Fanfare et tous ceux qui lui ont fait l'amitié de venir.

- Le 9 juin, le président a participé à une soirée réunissant la Municipalité et les présidents de partis ou groupes pour définir la clé de répartition des membres du Conseil communal au Conseil intercommunal du Conseil régional.
- Le président donne des nouvelles de M. Vallotton qui a subi une importante opération. Il est de retour à la maison, va bien. Il transmet ses salutations à l'assemblée.
- Le président rappelle et remercie à l'avance chacun, lors d'une intervention, de bien vouloir utiliser les micros portatifs mis à disposition.

## 5. Communications de la Municipalité

**M. Gérald Cretegy**, syndic (administration générale, ressources humaines, sécurité publique, accueil petite enfance)

- **Police:** le contrat de prestation a été signé le 29 mai 2008 et prend effet au 1<sup>er</sup> juillet 2008. Le corps de police sera porté à 12 agents dont 2 seront pris en charge par le Canton. La commune paie 10 agents à Fr. 141'000.-- par agent pour 2008. Le montant sera indexé au coût de la vie dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009.
- **Administration générale:** Gland sans fumée depuis 10 jours, tout se passe bien. L'interdiction s'applique à toutes les personnes travaillant et fréquentant les locaux communaux de la ville mais ne concerne pas les locaux privés tels que les appartements de fonction ainsi que les locaux loués à la population. Une mesure transitoire concerne les sociétés locales, elles recevront un courrier afin de les impliquer dans ce projet et étudier la manière pour arriver à avoir des locaux sans fumée le plus tôt possible, en 2009 déjà. Concernant le personnel communal, 2 postes sont en postulation: celui de régisseur de théâtre dont 23 dossiers sont à l'étude, celui de Chef de service Bâtiment et Urbanisme pour la deuxième fois. La Municipalité désire étoffer le personnel de l'Administration car il n'est plus possible aujourd'hui de fonctionner et d'assurer toutes les tâches d'une ville de onze mille habitants, voir le budget présenté en fin d'année. A la fin de l'été sera mise en postulation une place d'adjoint au Greffe municipal.
- **Accueil de l'enfance:** le 6 mai 2008, 13 communes ont répondu présents pour former un réseau autour de Gland, il s'agit de: St-Cergue, Arzier, Genolier, Givrins, Trélex, Le Vaud, Burtigny, Begnins, Vich, Coinsins, Duiller, Prangins et Gland. Le projet définitif devrait pouvoir être proposé à LAJE, Fondation de jour de l'accueil de l'enfance, à fin septembre puis, présenté au Conseil, pour ratification, dans les 3 mois, soit avant la fin de cette année.
- **Agglomération Franco-Valdo-Genevoise:** actuellement une étude menée par la maison Topo et Urbanisme est en cours, elle s'intitule «Levier pour faciliter la production de logements durables dans l'agglomération FVG». 3 sites ont été choisis; pour Vaud: Gland, pour Genève: Bernex, pour la France: St-Genis. Cette étude est financée par le Fonds de l'agglomération et devra répondre à des questions telles que: pourquoi et quels leviers pour faciliter la production de logements durables? Définition des quartiers et logements durables.
- **Site internet:** la Municipalité a sollicité des offres auprès de 4 entreprises sur la base d'un cahier des charges adoptés dernièrement.

**Mme Florence Golaz, municipale** (instruction publique, affaires culturelles, jeunesse et transports)

• **Instruction publique:** les conventions réglant la répartition financière des locaux du Service psychopédagogique et du poste de conseillère école-famille entre notre Commune et les Etablissements scolaires de Begnins et de Genolier ont été signées.

Conseil d'établissement: différentes associations, toutes concernées par la vie des Etablissements et qui collaborent à la prise en charge des enfants en âge de scolarité sont actuellement approchées en vue de faire partie du 3<sup>e</sup> quart du Conseil d'établissement. Il s'agit de: l'association des parents d'élèves qui gèrent les devoirs surveillés; la Fondation La Ruche, différentes associations sportives, le Centre de rencontre et de loisirs, les scouts, l'association SB Sports organisatrice de camps de vacances. Le dernier quart à nommer est celui des parents, la date de l'élection a été fixée au 18 septembre 2008.

Les promotions de l'Etablissement secondaire auront lieu le mercredi 2 juillet à 18h.

La traditionnelle «Fête du Chêne» des Etablissements primaires aura lieu le jeudi 3 juillet, départ du cortège à 18h45 de la gare en direction du collège des Perrerets où divers stands de boissons et de nourriture seront à disposition. Dès 12h, en faisant le N° 1600, un répondeur renseignera sur les options prises en fonction de la météo. La fête est ouverte à tous.

Les promotions du Gymnase se dérouleront à Gland le vendredi 4 juillet à 16h.

Les prévisions d'enclassement pour la rentrée sont stables: primaire 44 classes (une de moins à Mauverney et une supplémentaire aux Perrerets); secondaire: prévision de 39 classes contre 37 actuellement.

• **Jeunesse:** dès la rentrée, la Pause Déj augmentera sa capacité d'accueil à 48 places à Mauverney et atteindra la même capacité qu'aux Perrerets.

Un groupe de travail composé du directeur de l'Etablissement secondaire, de membres de la direction de l'OPTI de Gland, de la conseillère école-famille, du chef du Service de la population, d'un éducateur du CRL, d'une personne du Centre de prévention, a été mis sur pied afin d'étudier les résultats de l'enquête menée en 2005 par Mme Wosinski sur « Les besoins et ressources des adolescents de Gland». Le centre de compétence suisse en promotion de la santé et prévention RADIX a été mandaté pour accompagner ce groupe de travail dans la définition d'une politique communale concernant les jeunes et la formulation d'un plan de mesures à présenter à la Municipalité.

• **Commission d'intégration:** la Municipalité a nommé les membres de la commission. Représentants la Municipalité: M. G. Cretegny, syndic et Mme F. Golaz, présidente. Représentants les partis: Mme A. Buffat, GdG et MM J.-M. Bovon, rad, D. Zeggani, soc, N. Fernandes-Magalahas, lib.

Représentants les communautés étrangères: Mmes Hajer Bernardo, Tunisie; Elda Cavelti, Argentine; Elena Gerion, Italie; Stella Motta-Larrive, Brésil, Fitore Sefiji, Kosovo; Jaishree Singh, Inde; M. Mamadou Sene, Sénégal ainsi que Mmes Francesca Favario Solari, conseillère école-famille et Maria-Rosa Okori pour le CMS.

La première séance aura lieu le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

• **Transports:** un nouveau cours de conduite pour les jeunes cyclistes, donné par l'association Pro Vélo comme en 2007, s'est déroulé le 11 juin à Montoly.

L'étude sur le covoiturage a débuté dans les entreprises suivantes: Garden Centre Schilliger, La Lignière, UICN, Swissquote, WWF, ATI Stellram SA, Etablissement secondaire, Commune de Gland, Etablissement primaire, Sun Microsystems. Ces entreprises ont accueilli

favorablement cette étude, ont montré un intérêt certain concernant la problématique du covoiturage et plus généralement de la gestion de la mobilité, selon le mandataire Mobilité. Le potentiel du covoiturage est grand, en particulier pour 3 entreprises connaissant un manque de places de stationnement. Toutes sont prêtes à aller de l'avant et à recevoir un soutien dans ce sens. Un rapport devrait arriver.

*Avec l'arrivée de Mme Isabelle Monney, le nombre de Conseillers passe à 67*

**M. Daniel Collaud, municipal** (finances, promotion économique, affaires sociales, sports, domaines et forêts)

- **Finances:** renouvellement de l'emprunt SEIC de Fr. 3,1 millions à 2 mois au taux de 2,46 %, auparavant 2,69 % à 3 mois. Réduction de la durée du fait de l'échéance de la facture sociale à mi-août. Il est possible de devoir refaire le point de la situation.
- **Sport:** la fête du sport aura lieu le 30 août 2008 sur les sites de Begnins, Gland, Nyon, Prangins, Terre-Sainte/Coppet. St-Cergue a été supprimé cette année.
- **Social:** 2 assemblées générales ont eu lieu, celle de l'Association régionale pour l'action sociale (ARAS) et celle de l'Organisme médico-social vaudois (OMSV). Leurs rapports étant volumineux, des copies peuvent être demandées auprès du Greffe, pour les personnes intéressées.
- **Hospitalier:** les 3 comités des EMS de Begnins, Gland et Mont-sur-Rolle poursuivent leur travail afin de fonctionner sous une seule exploitation à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Il s'agit bien d'exploitation et non pas d'immobilier.

**M. Olivier Fargeon, municipal** (équipements et espaces verts, gestion des déchets, protection civile et service du feu)

- **Routes:** les travaux concernant le giratoire Malagny ont été réalisés comme prévu. Le tapis routier et le marquage au sol se feront fin août-début septembre, l'ensemencement et les plantations en automne. Les travaux du giratoire Rte de Suisse débute la première semaine de juillet avec la mise en place des installations de chantier et de signalisation. La vitesse sera abaissée à 60 km/h, les voies de présélection fermées et les riverains du ch. de la Falaise devront accéder à leur propriété par le giratoire Schilliger.

D'important travaux seront entrepris cet été sur l'avenue du Mt-Blanc. La population sera informée des désagréments et des mesures prises par le Service technique communal les concernant.

- **Eaux usées – Eaux claires:** le bureau Bonnard et Nickel a remis à la Municipalité le dossier «plan général d'évacuation des eaux usées et claires (PGEE)» recensant l'ensemble des collecteurs de la ville et leurs caractéristiques. Ces documents sont actuellement étudiés par les Services cantonaux et devront être avalisés par le Conseil d'Etat. A la lecture de ce dossier, il est constaté que certains tronçons sont sous-dimensionnés, mettant en lumière les problèmes d'inondations subits régulièrement. Des montants conséquents vont devoir être réservés pour répondre à ces problèmes ainsi qu'aux obligations légales dont notamment la mise en séparatif du réseau communal du Vieux-Bourg.

- **Service du feu:** un sinistre a eu lieu le 8 juin dans la cuisine d'un appartement communal sis au ch. du Lavasson. Une solution d'urgence, vu l'ampleur des dégâts, a dû être trouvée pour reloger les 7 occupants. Aucun hôtel n'étant libre en raison de l'Euro Foot, c'est à l'abri PC des Perreretts que ces personnes ont passé leur premier soir. Dès le lendemain, elles ont pu profiter d'un appartement vacant en attendant la remise en fonction de la cuisine de leur appartement.

La Direction opérationnelle et administrative du SDIS est effective sous la direction du Cdt Girod. A disposition, un effectif de 92 sapeurs provenant des 4 communes (Gland, Vich, Coinsins, Begnins), ce qui permet de réduire le nombre de gardes de ces personnes. Le secteur d'intervention s'étend aussi sur les communes de Bassins, Burtigny et Le Vaud, en plus des 4 déjà citées. Il y a eu plus de 45 interventions depuis le début de l'année. La caserne de Gland est la base de ce nouveau SDIS et les véhicules y sont basés. Du matériel a été réparti, selon les besoins, dans les 4 communes. M. Fargeon en profite pour remercier femmes et hommes de leur engagement au service de la population.

Un véhicule a été retiré du service pour des raisons sécuritaires. Attendu avec impatience, un camion module sera fourni en octobre par l'ECA.

### **M. Thierry Genoud, municipal** (urbanisme et bâtiments)

- **Administration communale:** les travaux sont terminés mis à part encore quelques finitions, l'Administration est opérationnelle, chacun a regagné sa place, merci au personnel.
- **Centre de glace:** décision a été prise entre tous les partenaires de partir sur un plan financier et la construction d'une patinoire à St-Cergue. Nyon continue son étude sur l'agrandissement de la halle multisports et Gland, l'étude du concept patinoire-piscine à Montoly.
- **Place de la Gare:** les mises à l'enquête sont terminées, la Municipalité a décidé de lever les oppositions concernant uniquement le P+R tout en annonçant aux opposants des 2 projets qu'une séance d'information sera mise sur pied, en présence des CFF, le 26 août 2008 à 20h et ce, suite à la rencontre du 20 juin entre la Municipalité et les CFF. Les convocations seront envoyées prochainement. La décision est motivée par le fait que le financement du P+R arrive à terme fin juin-juillet et qu'il serait dommage de se priver d'une réalisation telle que prévue pour l'attente des bus et certaines places de parcs supplémentaires en remplacement de celles qui seront enlevées.
- **Géothermie:** MM. Genoud et Christen en compagnie de spécialistes et de professionnels ont participé à Lausanne à une séance de présentation de grande qualité par la fondation IFWE. Après les propositions faites à la Confédération par la Fondation IFWE, il devrait y avoir, dans une première phase, un soutien de la Confédération, puis du Canton, des pouvoirs publics et des communes, rien n'est décidé encore.
- **Zone 30 km/h:** la mise à l'enquête publique pour la zone 30 située sur gare est ouverte du 20 juin au 21 juillet 2008 et une séance d'information a eu lieu le 25 juin à Montoly. Le Conseil communal n'a pas été convié à cette séance car d'ici le deuxième semestre 2008 un préavis sera présenté pour la mise en œuvre de cette zone 30 avec informations plus spécifiques à l'attention du Conseil.
- **Plage:** reçu un avis négatif du Centre de conservation de la Faune concernant l'aménagement d'une île aux oiseaux. L'argumentaire est faible et à la fin de cet avis négatif, il est réservé la possibilité à la Municipalité d'aller plus loin, ce qu'elle va faire en examinant avec tous les Départements concernés une étude avec compensation écologique des zones Humides, car bien des éléments vont dans le sens de la conservation de la faune.

- **Directives d'utilisation du fond «Energies renouvelables et efficacité énergétique»:** disponibles sur le site, entrées en fonction le 1<sup>er</sup> mars 2009, le Service technique est à disposition pour toute remarque.

## PREAVIS AVEC DECISION

### 6. Rapports de gestion et comptes de l'exercice 2007

#### Rapport de gestion 2007

- M. Waeger: rapporteur, remercie, au nom de la Commission de gestion, les différents Services et la Municipalité pour la bonne présentation du rapport et M. Creteigny pour les explications fournies puis cite les vœux émis par la Commission
- La discussion est ouverte sur le rapport de gestion.
- M. Creteigny: demande une correction au milieu de la page 6 du rapport, passage de 5 à 7 municipaux, la Municipalité souhaite «poursuivre à 5 municipaux» pour des raisons de dynamisme et non à l'unanimité.
- La parole n'est plus demandée.
- Le président clôt la discussion en constatant que les vœux ne sont pas contraignants pour la Municipalité. Les conclusions du rapport de la Commission de gestion demandant d'accepter le rapport de gestion tel que présenté et d'en donner décharge à la Municipalité sont soumises au vote.

#### *Décision*

*A l'unanimité, le Conseil communal accepte le rapport de gestion 2007 de la Municipalité et lui donne décharge pour l'exercice écoulé.*

#### Rapport des comptes 2007

- Mme Petraglio: rapporteur, lit les conclusions de la Commission des Finances.
- La discussion est ouverte sur les comptes 2007.
- M. Moret: demande la correction suivante en page 2, réponse à l'avant-dernière question, la Commune verse un montant de 3 millions de francs d'acompte pour *la facture sociale* et non pour les impôts.
- M. Favez: demande à la Municipalité si des contrôles sont régulièrement effectués de manière à s'assurer que les propriétés annoncées comme étant des résidences secondaires ne sont pas habitées au-delà de la durée autorisée pour être au bénéfice d'une telle appellation.
- M. Lambelet du Gay: sous point 4, il est dit qu'il y aurait une tendance à la baisse de la Bourse pour 2009, comment fait-on pour comprendre les tendances à l'avance? Point 80, SI du Bochet, des explications supplémentaires sont demandées.
- M. Collaud: concernant la tendance de la Bourse, c'était au moment de la rencontre avec la Commission car en cette période, la situation financière était nettement plus faible et aurait comme conséquence, en cas de maintien, un trend beaucoup plus bas pour tout ce qui était de la fortune du côté de la Bourse. Il faut attendre le 31 décembre pour connaître exactement la situation mais il n'y a pas trop d'illusions à se faire.

Pour la SI du Bochet: c'est une société immobilière où la Commune avait  $\frac{1}{4}$  de cette société, soit Fr. 12'500.-- par rapport à un capital de Fr. 50'000.--. Lorsque cette société immobilière a été dissoute suite aux avantages fiscaux, elle a été transformée en une société simple. Après examens avec la fiduciaire, 3 possibilités sont envisageables: a) introduire  $\frac{1}{4}$  de la totalité des actifs de la Société dans les comptes communaux, donc à chaque fois être validé par le Conseil communal comme budget spécifique, b) introduire uniquement les Fr. 12'500.-- comme participation, le reste étant une réserve d'attente, en faisant  $\frac{1}{4}$  des recettes et  $\frac{1}{4}$  des charges comme en 2006, c) Fr. 12'500.-- montant du capital au départ et uniquement le montant net des recettes, cette dernière solution a été retenue en accord avec la fiduciaire. La Commune est minoritaire dans cette Société simple et lorsque un bénéfice de x est à répartir, il est possible de le faire soit de verser en direct une partie du bénéfice, soit le solde est reporté à capital. C'est ce que la majorité a souhaité, ce qui fait que sur la totalité du résultat de cette Société, il n'y a eu qu'une partie versée à la Commune, l'autre partie ayant été versée sur le compte de capital, ce qui veut dire que la réserve tente à augmenter.

- M. Lambelet du Gay: lorsque l'on parle d'actionnaires, ce ne sont pas des actionnaires?
- M. Collaud: ce ne sont pas directement des actionnaires, mais les autres personnes de la Société ex-Phillips et la Société Sécheron, 74% entre les 2.  
Réponse à M. Favez, concernant les résidences secondaires, M. Collaud ne sait pas si des contrôles ont été faits par la police, il doit se renseigner et ne peut apporter une réponse.
- M. Favez: trouve étonnant que l'on ne sache pas si des contrôles sont faits, vu les propriétés luxueuses sise sur la Commune. C'est important au niveau des recettes fiscales et encourage vivement à faire des contrôles sérieux dans ce domaine.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.
- Les conclusions du rapport de la Commission des Finances demandant d'accepter le rapport des comptes 2007 tel que présenté sont soumises au vote.

### **Décision**

*A l'unanimité, le Conseil communal accepte le rapport de gestion 2007.*

### **• 7. Préavis municipal N° 45 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2009**

- Mme Petraglio: rapporteur, lit les conclusions de la Commission des Finances recommandant aux Conseillers d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2009 tel que présenté. La Commission relève que le maintien du taux au niveau actuel est tout à fait raisonnable et justifié. La stabilisation du point d'impôt permet une approche conservatrice du budget et des rentrées suffisantes pour la Commune. L'endettement a diminué en 2007 mais demeure important, il est nécessaire d'assurer un financement suffisant afin qu'il soit le plus bas possible.
- La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.
- Le président clôt la discussion et constate que les conclusions du rapport de la Commission des Finances rejoignent celles du préavis municipal.

### **Décision**

*A l'unanimité, le Conseil communal adopte le préavis n° 45 et ses conclusions, soit:*

- I. d'adopter l'arrêté d'imposition pour 2009 tel que proposé par la Municipalité*
- II. de transmettre cet arrêté au Conseil d'Etat pour approbation*

## 8. Préavis municipal n° 46 relatif à l'octroi d'un crédit pour l'aménagement de l'accès sud à la gare de Gland.

- Mme Roy: rapporteur, lit les 2 vœux et l'amendement émis par la commission.

### Vœux:

- les membres de la commission invitent la Municipalité à optimiser les solutions et mesures pour décongestionner et sécuriser davantage la zone dans le cadre du crédit alloué.
- les membres de la commission invitent la Municipalité à étudier la possibilité de poser des panneaux de signalisation «*défense de s'arrêter*» dans toute cette zone qui, en outre, devrait être régulièrement contrôlée par les forces de police.

Concernant la zone de stationnement «dépose-minute» et du petit abri pour les deux roues au chemin de la Crétaux, la Commission recommande à l'unanimité de ne pas les réaliser et de supprimer les montants correspondants, d'où l'amendement justifié pour les raisons suivantes:

### Amendement:

- inutilité quantitative d'un dépose-minute supplémentaire par rapport à ceux prévus au chemin du Perron (6 places) ou au nord de la gare.
- ce genre d'aménagement n'est pas déterminant et en lien direct par rapport aux objectifs de décongestionnement et de sécurisation du secteur de la gare sud.
- son emplacement est trop éloigné de la gare pour être efficace.
- le flux actuel des voitures provient essentiellement et principalement de la rue du Perron, du chemin de la Chavanne et de la rue de Mauverney.
- son coût prohibitif par rapport aux mesures prioritaires de sécurisation du nœud sud de la gare.
- le côté éphémère de la réalisation vu que les CFF restent propriétaires du terrain et peuvent requérir à tout moment la démolition du parking.

La Commission recommande d'accepter le préavis municipal n° 46 amendé soit:

- I. d'accorder le crédit de Fr. 151'000.-- TVA comprise et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux
- II. de donner à la Municipalité tous les pouvoirs de plaider, de transiger, s'approprier en relation avec ces travaux.

- Mme Petraglio: rapporteur, lit les conclusions de la Commission des Finances.

La Commission des Finances recommande d'accepter le préavis municipal n° 46, soit:

- I. d'accorder le crédit de Fr. 236'000.-- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux
- II. de donner à la Municipalité tous les pouvoirs de plaider, de transiger, s'approprier en relation avec ces travaux.

Le président constate que la Commission technique a émis 2 vœux non contraignant pour la Municipalité, qu'il y a un amendement et que la Commission des Finances a des conclusions allant dans le même sens que le préavis municipal. Il sera procédé de la manière suivante:

a) discussion sur l'amendement, en rappelant l'art. 90 du règlement du Conseil, qui laisse entière liberté de vote sur le fond.

b) discussion générale sur le préavis municipal n°46.

- La discussion est ouverte sur l'amendement relu par le président.

- M. Waeger: remercie la Commission qui a gardé l'optique de vouloir faire quelque chose pour les piétons et cyclistes. Il demande de refuser l'amendement. Le dépose-minute côté

Swissquote est un emplacement idéal car les trains en direction de Genève s'arrêtent juste en face; de plus se serait une chance de pouvoir réaliser par la suite des mesures plus contraignantes au niveau du trafic.

- M. Fargeon: demande de refuser l'amendement, les arguments ont déjà été donnés. Par rapport aux solutions pour décongestionner et sécuriser la zone, le fait d'avoir un autre endroit qui permette d'amener les gens du haut par l'avenue du Mt-Blanc et devant Swissquote est plus simple, c'est un avantage pour tous ceux qui déposent des personnes le matin, les attendent le soir et peuvent alors repartir directement. Si l'emplacement devait être refusé, comment demander à la police de poser une signalisation «défense de s'arrêter» comme exprimée dans le vœu si aucune alternative n'est proposée pour une chose difficilement applicable.
- M. Haussauer: encourage à soutenir l'amendement. Tout ce préavis est un emplâtre sur une jambe de bois puisque nous sommes en attente du projet global de tout l'aménagement sud de la gare. Le dépose-minute à Swissquote est une aberration; c'est une incitation à l'augmentation de trafic sur le chemin de la Crétaux alors qu'il n'est déjà pas possible d'y circuler. Malheureusement, il n'y a pas eu de dépose-minute envisagé au sud des bâtiments GF, c'est regrettable car c'est là qu'il aurait fallu le faire.
- Mme Favez: ce n'est pas un emplâtre sur une jambe de bois, ce sont déjà des réalisations de sécurité qui sont attendues par les usagers, il est important d'accepter ce préavis et de refuser l'amendement. Ce dépose-minute est bien placé.
- M. Fargeon: vous parlez exclusivement des gens qui habitent à Gland, mais ce peut être aussi ceux qui habitent du côté du golf comme du côté de Cité-Ouest, Begnins et autres. Il faut venir voir une fois le matin et le soir comment cela se passe.
- M. Vallat: revient sur le prix utilité de la mesure où la Commission constate qu'à peu près 1/3 du budget passe pour des places de stationnement et doute fortement de leur utilité.
- M. Bovon: comme déjà dit précédemment, ce n'est pas un dépose-minute mais un dépose-seconde, la voiture s'arrête, la porte s'ouvre, la personne descend. Par contre le soir, c'est au nord de la gare que les automobilistes attendent et il y a assez de place de ce côté-ci.
- M. Martinet F.: comme usager des CFF, voit exactement ce qu'il se passe. Gens stressés, concours de sprint pour prendre le train, parking devant les barrières pour être le plus près possible. Ce n'est pas en allant 100 m. plus loin que cela va changer et pense que pas grand chose sera fait lors de l'aménagement futur de la gare sud, c'est pourquoi il demande de refuser l'amendement.
- M. Waeger: les usagers qui utiliseront ce dépose-minute sont actuellement des usagers s'arrêtant devant le passage sous-voie. Les voitures 2<sup>e</sup> classe sont à l'avant du train, en déposant les gens, direction Genève, on contribue à décharger le quai et avoir moins de monde à la hauteur de l'abri. Sans dépose-minute, les voitures seront là où on ne les veut pas, c'est pourquoi il faut refuser l'amendement.
- M. Fargeon: pour répondre à M. Martinet, oui les personnes s'arrêtent droit devant mais seulement s'il n'y a qu'un arrêt à cet endroit-là. Dire que la Municipalité ne va rien faire n'est pas juste; elle s'est fortement impliquée pour une étude d'ici à la fin de l'année, rendez-vous pour dans quelques années.
- M. Lambelet-du-Gay: précise que des 2<sup>e</sup> classes se trouvent aussi à l'arrière du train, il faut cesser de dire qu'il n'y en a qu'à l'avant.

- M. Vallat: une chose n'apparaît pas très clairement dans le rapport et dans le préavis, c'est le nombre de places proposées dans le secteur sud de la gare. En faisant le calcul, on arrive à 16 places de stationnement dépose-minute, c'est le plus grand nombre de places en Suisse. Il faut voir à Lausanne et Genève le nombre de places proposées.
- M. Fargeon: comme dit en commission, ce n'est pas parce qu'il n'y a que 8 places en gare de Lausanne que cela fonctionne, allez voir sur place, c'est un capharnatim complet entre les places réservées ou interdites: handicapés, régulières, taxis, commerces. Les gens sont régulièrement collés car ils n'arrivent pas à parquer. Dire que ce qui est fait à Lausanne est juste, désolé, c'est faux et ça n'a pas fonctionné.
- Mme Bovet R.: Gland va s'agrandir côté ouest, donc il faut prévoir des places pour se parquer et déposer les gens; voilà pourquoi il faut être favorable à ce projet.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close et le président passe au vote.

#### **Décision**

- *L'amendement est accepté par 42 oui, 17 non, 5 abstentions.*
- Discussion générale sur le préavis n°46 amendé.
- La discussion est ouverte.
- M. Turrettini: demande d'apporter une modification au rapport de la Commission technique demandant d'accorder un crédit de Fr. 151'000.-- car en enlevant un poste de Fr. 65'000.-- et un de Fr. 10'000.--, il reste un montant de Fr. 161'000.--.
- M. Vallat: la Commission a fait le calcul. Effectivement si Fr. 65'000.-- plus Fr. 10'000.-- sont déduits, il faut aussi enlever la part de «divers et imprévus» relatifs à ces travaux soit env. 1/3, plus la TVA pour arriver à Fr. 151'000.--.
- M. Bovon: ce n'est pas un emplâtre sur une jambe de bois, c'est une amélioration et il faut accepter ce préavis.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

#### **Décision**

*A une large majorité, 6 avis contraire et 5 abstentions, le Conseil communal décide:*

- I. d'accorder le crédit de Fr. 151'000.-- TVA comprise et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux
- II. de donner à la Municipalité tous les pouvoirs de plaider, de transiger, s'approprier en relation avec ces travaux.

### **9. Nomination des représentants du Conseil communal au Conseil intercommunal du Conseil régional.**

- Le président demande aux partis de proposer des candidats pour les 5 sièges à pourvoir.  
M. Grandjean, pour le GdG, présente MM Philippe Haussauer et Daniel Richard.  
M. Tacheron, pour le groupe libéral, présente M. Hubert Turrettini.  
M. Gander, pour le groupe radical, présente, M. Noël Dewarrat.  
Mme Petraglio, pour le groupe socialiste, présente M. Christopher Hill.

- Le président demande si d'autres candidats sont intéressés. Ce n'est pas le cas et clôt la discussion. Il constate qu'il y a 5 candidats pour 5 sièges, dès lors, conformément à l'art. 50 du règlement du Conseil, la nomination des candidats peut se faire à main levée.

#### **Décision**

- *Sont élus à une large majorité: MM Dewarrat, Haussauer, Hill, Richard et Turrettini comme représentants du Conseil communal au Conseil intercommunal du Conseil régional.*

## **PREMIERE LECTURE**

### **10. Préavis municipal n° 34 relatif à la motion de M. Florian Péquignot pour une jeunesse sans dette.**

La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:  
*Premier membre:* Martinet Franck, GdG. *Membres:*– Studerus Gabriel, GdG. – Bovon Jean-Michel, rad. - Rohrer Hugo, soc. – Meier Peter, lib.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

### **11. Préavis municipal n° 47 relatif à la vente partielle (1155m<sup>2</sup> en zone artisanale) de la parcelle communale n° 614 au lieu-dit «La Chavanne» à l'entreprise Controltec sise à Gland.**

- Les Commissions des Finances et du plan de zones rapporteront sur ce préavis.
- Le président précise que le bureau a décidé de convoquer la Commission de plan de zones plutôt qu'une commission ad'hoc. Ce terrain est situé sur 2 zones différentes, c'est pourquoi la Commission du plan de zone est certainement mieux armée pour étudier l'ensemble de ce projet.
- La discussion est ouverte.
- M. Favez: souhaite que la Commission se penche sur la condition particulière prévue en bas de la page 2 du préavis concernant l'acte de vente: c'est-à-dire que si le terrain n'est pas construit dans les 5 ans, le terrain revient à la Municipalité, la Commune verse le montant payé. M. Favez aimerait que l'on ajoute à cette condition «*laquelle rétrocédera au maximum le montant perçu*». En effet, il peut arriver que la vie spéculative immobilière se dégonfle et que dans 4 ans et demi, suite à un effondrement de ce secteur, ce terrain ne vaille plus que la moitié sur le marché, moitié du prix vendu actuellement. Il invite la Commission à se pencher sur cette question et la Municipalité de proposer elle-même de changer cette formulation.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### **12. Préavis municipal n° 48 relatif à l'addenda au plan partiel d'affectation «En Cocardon II» et son règlement.**

- La Commission du plan de zones rapportera sur ce préavis.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

### **13. Préavis municipal n° 49 relatif à une demande de crédit de construction pour financer une extension du Centre sportif «En Bord».**

- S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

*Premier membre:* Tacheron Jacques, lib. *Membres:*– Bender Jérôme, GdG. – Chuffart Michel, GdG – Jaquier Jean-Marc, rad. – Bovet Régina, soc.

+ Commission des Finances

- La discussion est ouverte.
- Mme Roy: souhaite que la commission se renseigne à propos des équipements sportifs existants dans 5 plus grandes et 5 moins grandes villes que Gland. Quel est l'investissement pour le sport fait à Gland depuis une dizaine d'années avec le nombre de personnes utilisant les installations au moment de l'investissement? Combien de membres à l'heure actuelle? Il y a toujours suffisamment d'argent pour le football. Mme Roy n'est pas contre, mais pense qu'une population de onze mille habitants attend que la ville de Gland fasse autre chose en priorité: une piscine, une plage et des chemins piétonniers.
- M. Calabrese: demande à la commission d'étudier s'il est vraiment nécessaire de mettre des barrières de 3 m. de haut sur le pourtour du terrain, sont-elles indispensables?
- Mme Freuler: demande à la commission de se pencher sur la répartition des utilisateurs de ce terrain, 95 adultes et 438 jeunes. Savoir exactement le plan futur lorsque l'on parle d'une extension ultérieure apparemment sur un autre terrain en direction du stand de tir. Y a-t-il déjà quelque chose de prévu pour des futurs vestiaires? Dans le préavis, il est mentionné qu'il y aurait 2 cabines pour les joueurs mais sauf erreur, elles ne sont pas mentionnées sur le plan, voir pour quelle raison.
- M. Pittet: demande que les intervenants parlant doucement se munissent d'un micro pour que les Conseillers se trouvant aux extrémités bénéficient d'une bonne écoute.
- Le président demande aux huissiers de faire circuler les micros ou pour ceux qu'ils le désirent, la tribune est à disposition.
- M. Bovon: est pour le sport et pour l'occupation des jeunes par le sport. Il ne faut pas oublier que là, on a un terrain de football. Il y a des vestiaires qui vont venir mais ils ne sont pas mentionnés donc, ce n'est pas Fr. 1'500'000.-- mais bien Fr. 2'000'000.-- qui vont «sortir». M. Bovon attire l'attention des Conseillers.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### **14. Préavis municipal n° 50 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude en vue de l'organisation d'un concours d'architecture pour la construction d'un nouveau bâtiment des Espaces verts au lieu-dit «Montoly».**

- S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

*Premier membre:* Favez Muriel, soc. *Membres:*– Schumacher Manfred, GdG. – Vallat Patrick, GdG – Beutler Heinz, rad. – Bosse Sylvie, lib.

+ Commission des Finances

- La discussion est ouverte.

- M. Vallat: demande à la commission de se pencher très sérieusement sur le périmètre du contour qui est défini dans le préavis pour intégrer les bâtiments existants se trouvant sur le site afin, qu'éventuellement les concurrents puissent se pencher sur une extension, voire un agrandissement des bâtiments existants au lieu d'utiliser un terrain pouvant être particulièrement intéressant, peut-être, pour des ouvrages beaucoup plus conséquents dans le futur.
- M. Haussauer: demande à la commission d'investiguer pour connaître les autres potentiels possible de développement, on parle des pompiers ou d'autres infrastructures. Comme le périmètre du projet est tellement grand, la Municipalité a-t-elle d'autres idées d'implantation à cet endroit à part uniquement les Espaces verts?
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### **15. Préavis municipal n° 51 relatif à la modification des heures de fermeture des commerces le vendredi et le samedi.**

- S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

*Premier membre*: Baumgartner Stéphane, rad. *Membres*: – Balmat Christian, GdG. – Corbaz Gilberte, GdG – Favez Jean-Michel, soc. – Külling Martine, lib.

- La discussion est ouverte.
- M. Favez: est-ce une provocation de la Municipalité? Il ne peut s'empêcher de lier ce préavis avec la réponse à l'interpellation du groupe socialiste déposée lors du dernier Conseil. Dans le préavis, où la Municipalité justifie une ouverture plus large des commerces à 18h le samedi, il se réjouit de lire la phrase «le mode de vie évolue et la tendance actuelle est de favoriser les magasins de proximité pour permettre aux clients de se rendre dans des magasins proches de leur domicile plutôt que de se déplacer dans de grands centres commerciaux». Il constate que dans la réponse à l'interpellation, on justifie la bascule des heures d'ouverture du vendredi sur le samedi par une demande express d'un Centre commercial. Il est aussi dit clairement que les clients viennent de toute la région et d'autres cantons. M. Favez rend attentif, d'une part la Municipalité, d'autre part la commission, à cette contradiction flagrante des arguments de la Municipalité dans la réponse et dans ce préavis.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## **REPONSE POSTULAT**

### **16. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Patrick Vallat intitulé «En faveur d'une demande de crédit pour une étude d'opportunité sur le potentiel offert par la géothermie aquifère à grande profondeur dans le sous-sol de la commune de Gland»**

- La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:
- *Premier membre*: Richard Daniel, GdG. *Membres*: - Vallat Patrick, GdG. – Baumgartner Stéphane, rad. - Hill Christopher, soc. – Bosse Claude, lib.
- La discussion est ouverte.
- M. Vallat: est particulièrement satisfait de la qualité de la réponse de la Commune et la félicite.

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## REPONSE INTERPELLATION

### 17. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Sara Petraglio relative aux jours et heures d'ouverture du Garden Center Schilliger.

- La discussion est ouverte.
- Mme Petraglio: remercie pour les réponses détaillées. Elle sollicite la Municipalité pour qu'elle demande à Schilliger de fermer ses portes le samedi à 17h, par respect du règlement.
- M. Favez: va plus loin dans la demande à la Municipalité. Est-elle déjà intervenue auprès de Schilliger puisqu'elle ne semblait pas être au courant du fait que cette entreprise dépasse l'heure de fermeture d'une demi-heure le samedi depuis fort longtemps, contrairement à ce qu'autorise le règlement? Il pensait que la Municipalité avait déjà dû prendre les dispositions pour faire fermer à 17h le samedi, il attend une réponse de la Municipalité.
- M. Cretegny: la Municipalité n'a pas fait cette démarche, un préavis ayant été déposé par rapport à cette demande de 17h à 18h. Elle estime que dans ce cadre-là, la disposition serait disproportionnée.
- M. Waeger: s'étonne de la réponse sachant qu'il y a des lois applicables. Il pense surtout au personnel de la vente qui désire aussi terminer à l'heure. Par respect pour les vendeurs, il demande de faire appliquer le règlement.
- M. Favez: il y a aussi un autre aspect, c'est une manière d'influencer la prochaine décision du Conseil que de vouloir laisser comme cela, parce que l'on préjuge que le Conseil sera d'accord avec ce qu'il a refusé en 2004 par un amendement: la proposition était faite d'ouvrir les commerces jusqu'à 18h. Le Conseil a clairement refusé cette permission d'ouverture; il a voté un règlement précis qui doit être appliqué et aurait dû l'être depuis longtemps. M. Favez demande instamment à la Municipalité de prendre immédiatement les mesures qui s'imposent.
- Mme Petraglio: se dit satisfaite de la réponse municipale.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### 18. Nomination du bureau du Conseil pour l'année 2008 - 2009

#### Election du (de la) président(e)

- Au nom du groupe radical, M. Gander présente Mme Christine Girod-Baumgartner et propose la candidature de l'actuelle vice-présidente. Personnalité bien connue de notre commune, mariée, 3 enfants, femme engagée sur les plans familial, professionnel, associatif et politique. Conseillère communale, ancienne constituante, candidate à la députation et présidente du groupe radical de l'arrondissement.
- Il n'y a pas d'autre proposition et la candidature de Mme Christine Girod-Baumgartner est soumise au vote, à bulletin secret, comme le stipule le règlement.

#### Résultat

*Bulletins délivrés: 66 – rentrés: 66 – blancs: 2 – nul: 0 – majorité: 34*

Mme Christine Girod-Baumgartner est élue par 64 voix

- Mme Girod-Baumgartner remercie les Conseillers lui ayant fait confiance. Elle dit mettre tout en œuvre, durant son mandat, pour être à la hauteur des attentes des citoyens et du Conseil communal. Mme Girod-Baumgartner souhaite que les débats restent harmonieux, constructifs, empreints de respects mutuels et de celui du règlement du Conseil, sans tomber dans un juridisme trop strict. Elle espère que les décisions qui seront prises soient garanties du bien commun toujours dans l'esprit du service à la population glandoise. Mme Girod-Baumgartner accepte son élection.

### **Election du (de la) 1<sup>er</sup> (ère) vice-président(e)**

Au nom du groupe socialiste, Mme Favez propose la candidature de l'actuelle 2<sup>e</sup> vice-présidente, Mme Sara Petraglio.

- Il n'y a pas d'autre proposition et la candidature de Mme Sara Petraglio est soumise au vote, à bulletin secret, comme le stipule le règlement.

#### **Résultat**

*Bulletins délivrés: 66 – rentrés: 66 – blancs: 5 – nul: 0 – majorité: 34*

Mme Sara Petraglio est élue par 59 voix. Il y a 2 voix éparses.

- Mme Petraglio remercie les conseillers lui ayant fait confiance et accepte son élection.

### **Election du (de la) 2<sup>e</sup> vice-président(e)**

Au nom du groupe GdG, M. Grandjean propose la candidature de M. Patrick Vallat.

- Il n'y a pas d'autre proposition et la candidature de M. Patrick Vallat est soumise au vote, à bulletin secret, comme le stipule le règlement.

#### **Résultat**

*Bulletins délivrés: 66 – rentrés: 66 – blancs: 6 – nul: 0 – majorité: 34*

M. Patrick Vallat est élu par 58 voix. Il y a 2 voix éparses.

- M. Vallat remercie les conseillers lui ayant fait confiance et accepte son élection.

### **Election de deux scrutateurs(trices)**

Au nom du groupe libéral, M. Tacheron présente la candidature de Mme Catherine Labouchère. Absente ce soir, Mme Labouchère est d'accord de fonctionner comme scrutatrice.

Au nom du groupe GdG, Mme Roy présente la candidature de M. Yvan Tiya.

- Il n'y a pas d'autre proposition et les candidatures de Mme Catherine Labouchère et de M. Yvan Tiya sont soumises au vote, à main levée, comme l'autorise notre règlement.

#### **Résultat**

*A l'unanimité, sans avis contraire et sans abstention*

Mme Labouchère et M. Tiya sont élus scrutateurs.

### **Election de deux scrutateurs(trices) suppléant(e)s**

Au nom du groupe socialiste, Mme Petraglio présente la candidature de M. Victor Boavista.

Au nom du groupe radical, M. Gander présente la candidature de M. Heinz Beutler.

- Il n'y a pas d'autre proposition et les candidatures de MM. Victor Boavista et Heinz Beutler sont soumises au vote, à main levée, comme l'autorise notre règlement.

### **Résultat**

*A l'unanimité, sans avis contraire et sans abstention*

MM. Boavista et Beutler sont élus scrutateurs.

### **19 Nomination de la Commission de gestion**

Au nom du groupe socialiste, Mme Petraglio présente les candidatures de M. Jean-Marc Waeger et Mme Marika Thévenaz. Au nom du groupe GdG, M. Gandjean présente les candidatures de Mmes Line Gilliand, Rita Dillier et de M. Christian Vernex. Au nom du groupe radical, M. Gander présente les candidatures de Mmes Claudine Bovet et Claudia Cela. Absente ce soir, Mme Cela est d'accord pour être nommée.

- Il n'y a pas d'autre proposition et les candidatures ci-avant sont soumises au vote à main levée, comme l'autorise notre règlement.

### **Résultat**

*A l'unanimité, sans avis contraire et sans abstention*

Mmes Claudine Bovet, rad., Claudia Cela, rad., Rita Dillier, GdG, Line Gilliand, GdG, Marika Thévenaz, soc. et MM. Christian Vernet, GdG et Jean-Marc Waeger, soc., sont élus membres de la Commission de gestion.

M. Bovon: revient sur la nomination précédente de M. Boavista et demande s'il s'agit bien de M. Mendes Boavista?

Le président répond que c'est bien la même personne, à savoir M. Mendes Boavista.

### **20 Nomination d'un membre à la Commission des Finances**

- Au nom du groupe GdG, M. Grandjean propose la candidature de Mme Anik Freuler en remplacement de M. Michel Chuffart.
- Il n'y a pas d'autre proposition et la candidature de Mme Anik Freuler est soumise au vote, à main levée, comme l'autorise notre règlement.

### **Résultat**

*A une large majorité et une abstention*

Mme Anik Freuler est élue membre de la Commissions des Finances.

### **21 Motion de M. Philippe Haussauer demandant à la Municipalité «d'effectuer une étude de marché portant sur l'implantation d'un établissement hôtelier à Gland et sur le potentiel de développement de l'hôtel de la Plage»**

- Le président donne la parole à M. Haussauer qui développe sa motion. Une copie est jointe à ce procès-verbal.
- Le président précise, suite à la visite du préfet, que c'est bien le bureau qui juge si une motion est recevable ou pas. M. Haussauer a fait parvenir sa motion il y a quelques jours et là, il s'agit bien d'une motion.
- La discussion est ouverte.
- M. Cretegnny: l'hôtellerie à Gland est une préoccupation pour la Municipalité depuis plusieurs années. Elle n'est pas opposée à cette motion, au contraire, c'est un outil supplémentaire pour aller de l'avant de ce domaine. M. Cretegnny donne une information sur la position de la

Municipalité dans le cadre des motions ou postulats. Il n'est pas question de faire un débat sur la présentation de telle idée pouvant être prise en charge comme motion ou postulat mais de faire la réflexion et trouver le bon outil. Dans ce cas-là, la Municipalité, avec un postulat, aurait pu avoir une série d'investigations plus larges pour réaliser cette étude ou avoir d'autres contacts. La Municipalité n'entre pas dans ce débat, elle accepte cette motion.

- M. Favez: remercie M. Haussauer pour le dépôt de sa motion; c'est une préoccupation sur laquelle la Municipalité doit veiller.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### **Décision**

- *A une large majorité, une abstention et 3 voix contre, la motion de M. Haussauer est acceptée pour transmission à la Municipalité*

## **22 Interpellation de M. Michael Rohrer concernant la «suppression de camps sportifs dans les classes de 5<sup>e</sup> à 8<sup>e</sup>»**

- Le président donne la parole à M. M. Rohrer qui développe son interpellation. Une copie est jointe à ce procès-verbal.

- La discussion est ouverte.
- Mme Golaz: à la question, la Municipalité a-t-elle été informée? Mme Golaz précise que suite à la rencontre du 11 avril entre la Municipalité, le Département et la Directrice des finances, il a été dit que le Département ne soutenait pas le fait de passer de plus en plus de temps hors de l'école (déscolarisation). Exemple: lors de cumuls des camps, séjours à l'étranger et courses d'école. Le Département essaie d'éviter ce genre de cas. La responsable des finances donnait d'autres pistes pour que les communes s'impliquent au niveau de l'école, pas seulement à travers des camps mais aussi en organisant des mercredis après-midi sportifs ou dans le cadre de la journée d'écolier. La Direction de l'Etablissement secondaire de Gland a la volonté de regrouper les camps et les voyages sur 2 périodes dans l'année, soit octobre et mars, actuellement 3 périodes, surtout pour des questions d'organisation et de remplacements internes, enseignants accompagnateurs lors de ces périodes. Le 21 avril, la Direction du secondaire a communiqué qu'elle étudiait 2 options: l'une avec des camps organisées par des profs de gymnastique uniquement pour les 5<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> années, l'autre avec des camps organisés par les profs de classes pour les 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> années. Depuis là, aucune décision n'a été transmise à la Municipalité.

A la question, la Municipalité soutient-elle cette position? Mme Golaz répond que la Municipalité a été étonnée par le groupe de travail et a envoyé le 28 avril un courrier à l'Etablissement secondaire dont deux passages sont lus « *M. le Directeur, la Municipalité souhaite vous confirmer qu'elle maintient la subvention de Fr. 100.-- par élève pour les camps organisés* » et « *en aucun cas votre décision de réorganiser les camps scolaires ne devrait être motivée par un manque de soutien communal* ». La position de la Municipalité est assez claire.

En date du 20 juin, la Municipalité a écrit la direction de la DGEO pour confirmer la signature de la nouvelle convention, entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2008, concernant les tâches déléguées. Il faut savoir que la commune paie un certain montant de salaire pour les secrétaires travaillant à l'Etablissement et effectuant des tâches parascolaires: 3% d'un salaire

de direction et 15% d'un salaire de secrétaire pour l'Etablissement secondaire, justement entre autre, pour permettre l'organisation administrative des camps et au niveau de la bourse communale, pour l'organisation financière des camps. Mme Golaz lit un extrait de la lettre adressée à la DGEO «*concernant les camps scolaires à l'Etablissement secondaire de Gland, la Municipalité confirme sa volonté de voir ces camps organisés chaque année conformément à la lettre du 28 avril adressée à l'Etablissement secondaire*».

Aux questions, comment la Municipalité peut-elle s'y opposer? La Direction peut-elle prendre seule cette décision? Mme Golaz explique que c'est tout le problème des compétences respectives. La commune prend en charge le subside par élève, l'entier de l'organisation administrative financière des camps, que se soit au travers des conventions ou au sein de la Commune. L'Etablissement, lui, doit être partenaire et doit donner des périodes de décharge aux enseignants et doyens pour permettre l'organisation de ces camps. Autre article au niveau des compétences au niveau du règlement communal sur les Conseils d'Etablissements qui dit que le Conseil d'Etablissement décide après consultation de la Direction d'Etablissement de la politique générale de maintien de camps ou de voyages. Le Conseil d'Etablissement devrait être le lieu idéal pour trouver la formule en matière de camps et devra prendre cette problématique en considération. Ni la Commune, ni le Conseil d'Etablissement ne peuvent imposer à la Direction de l'Etablissement secondaire d'organiser des camps et d'en fixer leur nombre, c'est la Direction qui doit s'engager dans ce processus. La pression de plusieurs acteurs mécontents, tels que parents, Conseillers communaux par voie d'interpellation, d'autres personnes impliquées dans le Conseil d'Etablissement pourraient faire infléchir certaines décisions à prendre ou qui vont être prises. Cette interpellation sera transmise.

- M. Bovon: y-a-t-il eu une réponse au courrier du 28 avril?
- Mme Golaz: non
- M. Bovon: nous sommes le 26 juin et comme l'année passée, une nouvelle fois, le Directeur n'en fait qu'à sa tête, c'est inadmissible.
- M. M. Rohrer: a l'honneur de proposer d'adopter une résolution marquant l'attachement du Conseil au concept actuel de camps sportifs de la 5<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année, conformément à l'art. 74, alinéa 4 du règlement du Conseil.
- M. Ph. Martinet: l'idée de la résolution n'est pas sotte, mais il y a 2 choses en même temps. L'interpellation déposée soi-disant cet après-midi et la réponse en séance. Nous n'avons pas le temps de réfléchir à la question qu'il faut déjà voter une résolution dans un sens ou dans un autre. Il ne faut pas brûler les étapes. C'est assez abrupt pour un problème qui montre qu'il y a difficulté du côté de la Direction. M. Martinet souhaiterait une réponse de la Municipalité et sur la base de cette réponse, affirmer un axe politique. Pour lui, il n'y a pas de doute sur le fait que si le Conseil d'Etablissement est en fonction, il n'est pas de la compétence du Directeur, aujourd'hui, de promulguer une telle décision.
- M. Favez: encourage à voter cette résolution malgré le fait que l'interpellation ait été développée ce soir et qu'il est tout à fait possible, d'après le règlement, que la Municipalité réponde le jour même à une interpellation. Cette résolution doit être votée ce soir en raison de la décision imminente qui devrait être annoncée demain lors de la conférence des maîtres de l'Etablissement secondaire. C'est dans l'urgence que cette démarche est proposée, de manière à bien marquer que dans une période où le Conseil d'Etablissement va se mettre en fonction, c'est vraiment lui tirer dans le dos. C'est inadmissible.

- M. Ph. Martinet: M. Favez développe une argumentation qui est de dire: qui a la compétence de décider. Le texte de la résolution que l'on n'a pas pu véritablement voir parle lui de soutien aux camps. C'est un peu bizarre cette façon d'instrumentaliser le Conseil.
- Le président demande à M. M. Rohrer s'il maintient sa résolution? Ce dernier lui répond par l'affirmative.
- Mme Freuler souhaite que la résolution soit relue, ce que fait M. M. Rohrer.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### *Décision*

- *La résolution est acceptée par 45 oui, 20 abstentions et 1 avis contraire.*

## **23. Divers et propositions individuelles**

- Mme Casson: remercie la Municipalité pour l'installation de tables et bancs dans le parc de Malagny. Est-il possible de rajouter une ou deux tables?
- M. Fargeon: des négociations ont déjà dû être menées auprès du Service Eaux-Forêts-Nature pour obtenir ce qui est installé. Cette zone protégée est bien délimitée, toutefois, de nouvelles démarches vont être tentées.
- Mme Roy: la Commune étant partiellement propriétaire du rond-point de la Bichette, ne pourrait-elle pas, en collaboration avec la Commune de Vich, initier une amélioration de la fluidité du trafic à cet endroit? Et a-t-on des nouvelles du chemin de la Promenthouse?
- M. Fargeon: concernant le chemin, le dossier est toujours auprès de la Commune de Prangins propriétaire des terrains, elle a mandaté un bureau d'ingénieurs pour faire une étude. A deux reprises, des démarches ont été entreprises auprès de Prangins, il faut lui laisser du temps.
- M. Genoud: concernant la Bichette, le problème sera traité ultérieurement avec la Commune de Vich et le schéma directeur 1C. C'est un problème régional avec les études sur les 4 sorties d'autoroute de Rolle jusqu'à Terre-Sainte, Coppet, Founex.
- M. Blanchet: y a-t-il plus de facilités à faire des contrôles de vitesse depuis que la gendarmerie s'occupe de notre police locale?
- M. Creteigny: l'avantage est que les gendarmes possèdent des radars ce qui n'était pas le cas avant, il est possible de discuter avec eux pour effectuer des contrôles. Dans le cadre de la zone 30 km/h. Il y aura des contrôles afin de vérifier si les mesures prises sont bien conformes.
- Mme R. Bovet: relève que dans le fond de la salle, les propos de certains conseillers sont difficilement audibles. Elle suggère que les huissiers se placent l'un à gauche, l'autre à droite et se déplacent avec un micro lors d'une intervention d'un conseiller. Ainsi tout le monde pourra prendre bonne connaissance du sujet.
- Mme Girod-Baumgartner: dans le cadre de l'organisation du giron des musiques et du centenaire de la Fanfare de Gland, en mai 2009, une plaquette sera éditée retraçant l'anniversaire de cette société. Appel est lancé à la population pour récolter le maximum de documents, photos, anecdotes. Chacun pourra les apporter le 7 juillet de 19h à 22h à la Salle communale.

Mme Girod-Baumgartner adresse ensuite quelques mots de remerciements au président sortant pour le travail durant son mandat: il y a eu les motions, les postulats, les règlements et

leurs amendements, les questions de procédure, la succession du secrétariat du Conseil communal. M. Richard a été un président participant aux manifestations locales et aux activités de la Commune. Mme Girod-Baumgartner relève le plaisir d'avoir travaillé au sein du bureau avec le président, tous les scrutateurs, les secrétaires et les huissiers. Elle souligne l'esprit donné à cette équipe et l'esprit insufflé à cette présidence parfois teintée d'un humour qui est bien particulier à M. Richard.

- Avant de clore cette dernière séance, le président adresse aux Conseillers les propos suivants:

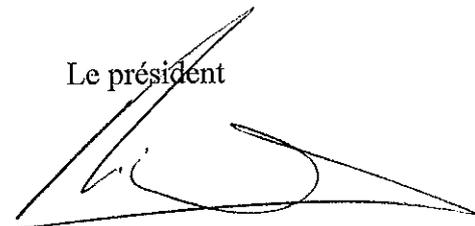
Avoir été président en 2001 m'a permis d'être un peu moins stressé lors des Conseils. Au début de ma présidence, j'ai trouvé la Municipalité un peu frileuse: était-ce dû aux motions qu'elle voyait arriver sur son bureau et qu'elle désirait transformer en postulats? Mais dès le 3<sup>e</sup> conseil, les nuages avaient disparus et les relations avec la Municipalité très correctes. Parmi les bonnes choses: la réussite du remplacement du secrétaire communal par Mme Tacheron et de sa suppléante, Mme Aeschmann. La Fête du district du 12 avril et la sérénade du 2 juin furent pour moi de grands moments. Je vous remercie de m'avoir fait vivre ces événements. J'espère que Mme Girod-Baumgartner éprouvera autant de satisfactions que j'en ai eues à cette place et je lui souhaite plein succès.

Le président rappelle la prochaine séance du Conseil le 11 septembre et souhaite un bon été à chacun.

- La séance est levée. Il est 22h57

Pour le bureau de Conseil communal:

Le président



Daniel Richard



La secrétaire



Mireille Tacheron